

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0543 du 14/01/2020

Arrêté du 17 décembre 2019

ARRETE PORTANT MUTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'une administratrice des Finances publiques adjointe.

Date d'application : 15/01/2020

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINTE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant mutation d'une administratrice des Finances publiques adjointe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de Mme Frédérique GIBBE.

ARRÊTE :

Article premier

A compter du 15 janvier 2020, Mme Frédérique GIBBE est affectée au sein de la mission responsabilité, doctrine et contrôle interne comptables (MRDCIC) de la direction générale des Finances publiques.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 17 DÉCEMBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :

L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINT À LA CHEFFE DU BUREAU RH-1B,

CHARLES RAVET

